



N° 13 614*01

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland
 ou Dénomination (pour les personnes morales) :
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : M. Justin VOGEL - président
 Adresse : N° 32 Rue des Romains
 Commune TRUCHTERSHEIM
 Code postal 67370
 Nature des activités :
 Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 Grand Hamster, Hamster commun <u>Cricetus cricetus</u>	Consommation de 1,554 ha d'habitat non favorable à l'espèce dans la Zone de Protection Stricte
B2	
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input checked="" type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :
Projet d'aménagement de 2 pistes cyclables :
* entre Stutzheim-Offenheim et Oberhausbergen : linéaire de 2,953 km
* entre Ittenheim et le pont du Grand Contournement Ouest de Strasbourg : linéaire de 0,790 km
CF rapport d'étude détaillé.

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser :

Sans objet : pour ces 3 thématiques. Aucune destruction d'habitat du Grand Hamster, mais consommation de 1,554 ha de habitat non favorable inclus dans la ZPS.

Altération Préciser :

Aucune altération d'habitat du Grand Hamster, mais consommation de 1,554 ha de habitat non favorable inclus dans la ZPS.

Dégradation Préciser :

Aucune dégradation d'habitat du Grand Hamster, mais consommation de 1,554 ha de habitat non favorable inclus dans la ZPS.

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser : DURR Thibaut - expert faune (bac+5 -écologie)

Formation continue en biologie animale Préciser : VISCONTI jean-David - expert agréé Hamster (avril 2019) par l'ONCFS

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Les travaux d'aménagement interviendront au courant de l'été 2022.
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : ALSACE

Départements : Bas-Rhin

Cantons : Truchtersheim

Communes : Stutzheim-offenheim, Oberhausbergen, Ittenheim

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Les mesures compensatoires reposent sur le principe d'un financement de Mesures Agro-Environnementales spécifiques pour le grand hamster via l'AFSAL (Agriculteurs et Faune Sauvage d'Alsace). Des terrains seront remis en cultures favorable sur une surface d'au moins 4 fois la surface aménagée par les deux pistes cyclables; à raison de 530 €/an/ha pendant 30 ans.

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Rapport d'expertise de terrain daté d'août 2021.

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Pour le Grand Hamster : suivi des mesures par l'ONCFS et l'AFSAL sur les terrains voués aux compensations.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Truchtersheim
le 25/11/2021
Votre signature



Le Président
Justin VOGEL